



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 09 JUILLET A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 3 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

PRESENTS : Claire TRAMIER, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Stéphane MENAGER, Yoann DORNER, Eva ANDREY, Pascal PRODEAU, Maxence AUTHIER, Alice DOUAUD

ABSENTS EXCUSES :

Ghislaine CHANTEAU

Ann BRASSET

Christine BRETECHE

Secrétaire de séance : Isabelle Balbine

➤ **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024 à l'unanimité.**

➤ **Subventions aux associations**

Les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de la reconduction des subventions aux associations ci-après, pour l'année 2024 :

Subvention de 150 € aux associations Lavausiennes ayant déposé un dossier complet avant le 1^{er} septembre 2024.

Subvention de 60 € à l'Union Nationale des Combattants de Savenay

Subvention de 83€ à l'Office Intercommunal des Sports Estuaire et Sillon (selon appel de cotisation)

Subvention à l'USEP (5.5€ / enfants).

Fournitures scolaires (56 € par enfant) sur demande des OGEC de Bouée, Savenay, La Chapelle-Launay, Donges, école Diwan.

➤ **Actualisation du tarif cantine**

Le tarif appliqué actuellement est de 4€ par repas enfant, prix maintenu depuis septembre 2022. Le coût facturé aux familles ne couvre pas la dépense réelle (frais de personnel, entretien, fluides...), estimée à 8.39€ par enfant. Le coût de la restauration scolaire est une dépense importante dans le budget annuel de la commune, c'est pourquoi la municipalité met tout en œuvre pour maintenir un équilibre dans le financement de ce service avec une contribution des familles au plus juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir le tarif unitaire à 4€.

➤ **Révision des loyers locatifs communaux**

Conformément à l'article 8 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1^{er} juillet de chaque année. L'IRL : Indice de référence des loyers sert de base pour réviser le loyer d'un logement loué avec un bail d'habitation. L'évolution annuelle de L'IRL détermine l'augmentation maximale que le propriétaire du logement peut appliquer pour l'année. Valeur de l'IRL au 1^{er} trimestre 2024 : +3.50%.

Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en août 2024, valeur au 01/07/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 3.50% et charge Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

➤ **Décision modificative n°2 – 2024 _ Ouverture de crédits au 2152**

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°34_10-10-2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2024
Considérant la nécessité d'approvisionner le compte 2152 compte recommandé pour le règlement de la facture d'achat des panneaux de signalisation à l'issue de l'adressage effectué dans la commune ;
Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les virements de crédits tels que présentés :
2158 – autres installations, matériel _ réduction des crédits ouverts de 4 746 €
2152 – installation de voirie _ augmentation des crédits 4 746 €
Et charge Mme la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération.

Questions diverses

Adressage

Validation définitive de la base locale géopal d'ici quelques jours. Travail sur le fichier d'identification des propriétaires finalisé. Le mailing avec l'édition des certificats d'adressage pourra être lancé. Les courriers seront adressés aux habitants avec une documentation sur les modalités de changement d'adresse.

Fibre

Les travaux d'installation de la fibre se terminent dans le courant de l'été. Une information sera transmise aux habitants fin août.

Projet de biosphère Unesco

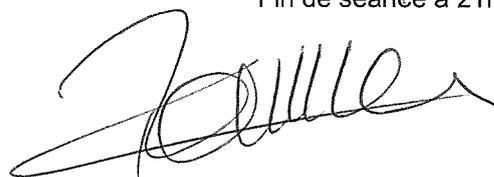
Le Parc naturel régional de Brière s'est lancé dans l'obtention de la désignation par l'Unesco « réserve de biosphère ». Les réserves de biosphère encouragent des relations harmonieuses entre les humains et la nature et valorisent des projets de préservation du patrimoine naturel et culturel dans un territoire. Ce label de l'Unesco ne met pas en place de nouvelles réglementations et s'appuie sur celles existantes en proposant de développer des coopérations sur le développement durable entre territoires. Le périmètre de réflexion du projet a été pensé suivant une logique de cohérence biogéographique entre les bassins versants du Brivet et du Mès, entre la Loire et la Vilaine, incluant les communes limitrophes d'Estuaire et Sillon. Les membres du conseil recevront une documentation sur ce sujet et seront appelés à donner un avis sur l'entrée ou non de la commune dans le périmètre de la réflexion.

Rentrée scolaire 2024/2025

Prévisions : 70 élèves

5 PS, 14 MS, 11 GS, 14 CP, 9 CE1, 5 CE2, 4 CM1, 8 CM2. Répartitions en 4 classes à plusieurs niveaux.

Fin de séance à 21h45.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bouille', written in a cursive style.